

Liberté d'opinion, croyance et vie spirituelle

Objectif : Evaluer la liberté d'opinion, des croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée

A QUOI CA SERT ?

Favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée dans l'établissement et prévenir toute forme d'atteinte liée à l'influence, au jugement et au prosélytisme.



Annuel



30 min



5 dossiers et observation

La liberté d'opinion, des croyances et de vie spirituelle en ESMS

La liberté d'opinion peut renvoyer à divers sujets: l'orientation sexuelle, la politique, la philosophie, la religion... Le respect de la liberté d'opinion implique que les professionnels n'émettent aucun jugement par rapport aux pensées, convictions ou avis exprimés par la personne accompagnée. Chaque personne a le droit de penser comme elle le souhaite et de pouvoir l'exprimer librement.



Le respect des croyances implique que les professionnels n'émettent aucun jugement quant au fait de croire en l'existence de quelque chose ou quelqu'un (Dieu, fantômes, ...)

La vie spirituelle renvoie aux pratiques religieuses de la personne accompagnée qui doivent être respectées par tous les professionnels.

La liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle constituent des droits garantis à toute personne accompagnée. ESSMS et professionnels doivent mettre en œuvre tous les moyens et mesures nécessaires pour assurer leur effectivité. Ce droit s'exerce dans le respect de la liberté des autres.



AUTO-EVALUATION

2.2.4- Critère impératif :

Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée

Liste des critères impératifs en lien avec le critère impératif (non exhaustif)

2.2.6: critère impératif

L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.

LES ELEMENTS DE PREUVE

- Règlement de fonctionnement mentionnant le respect d'opinion, croyances et convictions
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie affichée et expliquée
- Liste des représentants des différents cultes affichée et visible par tous
- Planning des instances religieuses
- Compte rendu des commissions menus, animations
- Protocoles des rites et codes funéraires selon les religions
- Transmission / cahier de liaison
- Projet Personnalisé intégrant, lorsque la personne le souhaite, ses choix ou refus relatifs aux croyances et à la vie spirituelle (traçabilité des échanges intégrant la personne)
- Sensibilisation des professionnels à la neutralité, à la laïcité et au respect des convictions
- Outils adaptés (FALC/PULSE/CAA)
- Sujet abordé en CVS/Instance de représentation (compte rendu)
- CR de réunions associant les personnes accompagnées

Le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle

QUIZZ

Question 1 : L'établissement a-t-il défini et mis en œuvre un cadre garantissant le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle des personnes accompagnées ?

Oui Non Partiel

Observation : Au regard des pratiques observées, la liberté d'opinion, de croyance et de vie spirituelle de la personne accompagnée est-elle respectée ?

Possibilité de fréquenter le lieu de culte de son choix?

Oui Non Partiel

Le respect du choix d'exprimer ou non ses croyances dans son espace privé? Oui Non Partiel

Analyse de dossiers

Choix des dossiers de personne auditées : 5 dossiers de personnes choisis de façon aléatoire

Question 2 Q2 : Le dossier de la personne accompagnée permet-il d'identifier ses souhaits, convictions, croyances ou refus relatifs à la vie spirituelle, lorsqu'elle a souhaité les exprimer ?

Question 3 Q3 : Les souhaits ou refus relatifs à la liberté d'opinion, aux croyances ou à la vie spirituelle font-ils l'objet d'un échange avec la personne accompagnée et sont-ils tracés dans le dossier / projet personnalisé ?

Question 4 Q4 : Lorsque des ajustements sont nécessaires (organisation, accompagnement, respect des refus), ceux-ci sont-ils formalisés dans le dossier et cohérents avec les pratiques observées ?

Dossier 1

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 2

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 3

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 4

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 5

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Chaque « Oui » vaut 1 point
« non » et « partiel » 0 point



Note ___ / 18

Si réponse Non ou Partiellement : explicitez le constat



Le ___ / ___ / ___



Par _____